

# L'Ordre des Médécins du Nord

Bulletin  
du Conseil départemental  
du Nord  
de l'Ordre des médecins



## «Honfleur»

Docteur Daniel DOBRENEL



**Arrêt de travail**  
*page 3*

**Insuffisance professionnelle**  
*page 4*

**Plaintes et doléances :**  
**statistiques**  
*page 5 et 6*

**Repos des Médecins hospitaliers :**  
**obligations et responsabilités**  
*page 10*

# Sommaire

<b>Edito du Président</b>	p 2
<b>Arrêt de travail</b>	p 3
<b>Insuffisance professionnelle</b>	p 4
<b>Plaintes et doléances : statistiques</b>	p 5 et 6
<b>Vie relationnelle du Conseil</b>	p 7 et 8
<b>Cotisation</b>	p 9
<b>Repos des Médecins hospitaliers : obligations et responsabilités</b>	p 10
<b>Annonces, infos pratiques</b>	p 11 et 12
<b>Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site internet ?</b>	p 13
<b>Les inscriptions</b>	p 14 à 17
<b>Les qualifications</b>	p 18 à 20
<b>Hommages</b>	p 21
<b>Médecins décédés</b>	p 22

**Conseil**  
Départemental  
de l'Ordre du Nord  
des Médecins

2, rue de la Collégiale

59043 Lille Cedex

Tél.: 03 20 31 10 23

Fax: 03 20 15 04 77

Mail : nord@59.medecin.fr

www.ordre-medecin-nord.com

**Président d'honneur**  
Dr DUCLOUX Michel

**Président**  
Dr RAULT Jean-François

**Secrétaire général**  
Dr DECANTER Bernard

**Trésorier**  
Dr DELAGRANDE Rudy

**Vice-présidents**  
Dr BESSON Rémi  
Dr LEFEBVRE IVAN Martine  
Dr LEROUX Patrick  
Dr ROGEAUX Yves  
Dr VOGEL Marc

**Invités permanents du Bureau**  
Dr GHEYSSENS Pascal  
Dr GILSKI Jocelyne

**Conseillers**  
Dr AGRAOU Benaïssa  
Dr BALOIS Maxime  
Dr BASSERY-BOULIC Françoise  
Dr BRASSART Luc  
Dr DEGRAVE Frédéric  
Dr HANNEQUART Philippe  
Dr MOORE Solange  
Dr PLATEL Jean-Philippe  
Dr ROUSSEL Franck  
Dr VERRIEST Olivier  
Dr WARTEL Philippe

Docteur  
Jean-François  
RAULT

Président du Conseil  
départemental  
du Nord de l'Ordre  
des médecins  
Conseiller national



# Edito

## Chère Consoeur, Cher Confrère, Cher Ami,

Ca y est ! Le Projet de Santé de notre Ministre de la Santé est passé en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale ; notre Président National, le Docteur Patrick BOUET, s'est fortement investi dans ses modifications et malheureusement, il ne semble pas avoir été entièrement entendu par l'ensemble des députés, quelle que soit leur couleur politique.

N'étant pas d'un naturel négatif, retenons en quelques points positifs :

Sur la nécessité de maintenir des stocks pour les médicaments vitaux (encore faut-il définir ce qu'est un médicament vital) pour éviter les ruptures que l'on voit tous les jours dans les pharmacies ; dans le cadre de la prévention du tabac ; dans la surveillance médicale des mineurs.

Néanmoins, en particulier dans le cadre d'un tiers payant généralisé, que d'incertitudes, que de non écoute des médecins de terrain, que de non compréhension de la vraie vie médicale et que de risques de dérives ultérieures vis-à-vis de la liberté déontologique pour

soigner et traiter face aux mutuelles, aux économies de santé, aux directives institutionnelles.

D'ailleurs la mobilisation face à ces évolutions est très forte et très active au sein du 59, en particulier chez les médecins généralistes, et notre Conseil départemental reste très à l'écoute des évolutions sur ce terrain, pouvant prodiguer des conseils et des informations.

Ce qui me rend le plus inquiet n'est pas le risque de difficultés administratives mais de voir une large frange de jeunes médecins s'éloigner d'une installation en libéral face à la crainte de paperasserie et d'une dépendance totale aux institutions.

Je m'occupe de la démographie médicale au sein du Conseil National de l'Ordre des Médecins et je sais que les 5 années qui viennent vont être difficiles, et cela ne me paraît pas fait pour arranger les choses.

Indirectement d'ailleurs il n'y a pas que le monde libéral qui est touché mais au sein des hôpitaux de nombreux débauchages se produisent (en faisant miroiter des salaires plus alléchants) pour combler les manques de certains

services éloignés, aussi nous risquons d'arriver au paradoxe d'une insuffisance de postes pourvus dans les grandes unités hospitalières.

Enfin, nous allons vivre également l'année prochaine une réorganisation des régions par l'association avec la Picardie et au sein de nos différents Conseils départementaux (nous passerons de 2 à 5 départements). Ces regroupements devraient se faire dans la plus grande harmonie et complémentarité sous l'égide des 2 Présidentes des Conseils Régionaux de l'Ordre des Médecins Nord-Pas-de-Calais Picardie : Isabelle LAMBERT et Françoise LEPRINCE.

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances d'été. Revenez-nous en super forme pour affronter les frimas de l'automne et les difficultés administratives.

Confraternellement  
et cordialement.

# Arrêt de travail

En raison de l'actualité récente, quelques médecins exerçant dans le Nord se sont émus et ont interrogé le Conseil départemental à propos de leurs obligations en matière d'arrêt de travail. Cette affaire pose plusieurs thématiques : secret médical, arrêt de travail, certificat, trois motifs retrouvés fréquemment dans les plaintes et doléances traitées par le Conseil.

➡ En matière d'arrêt de travail, le Code de la sécurité sociale stipule : « En cas d'interruption de travail, l'assuré doit envoyer à la caisse primaire d'assurance maladie, dans les deux jours suivant la date d'interruption de travail, et sous peine de sanctions fixées conformément à l'article L.321-2, une lettre d'avis d'interruption de travail indiquant, d'après les prescriptions du médecin, la durée probable de l'incapacité de travail. » (Article R321-2 du Code de la sécurité sociale)

Il appartient donc à l'assuré d'adresser les deux premiers exemplaires de l'imprimé CERFA N°10170\*05, à la CPAM, à l'aide de l'enveloppe « bleue » médecin conseil.

Lorsque l'avis d'arrêt de travail est dématérialisé (AmeliPro), il est transmis conjointement par le praticien authentifié par sa carte CPS et l'assuré qui fournit sa carte VITALE.

L'information de l'employeur reste de la responsabilité de l'assuré, dans ces deux cas de figure (Article L1226-1 du Code du travail).

➡ Il est bon de rappeler que cette prescription ne peut être effectuée qu'après examen de l'assuré et datée du jour de cet examen et surtout pas antidatée pour quelque raison que ce soit.

Il faut apporter une importance toute particulière à la rédaction du motif d'arrêt de travail (Article L162-4-1 du Code de la sécurité sociale) qui doit se limiter aux constatations du praticien lors de son examen, à l'exclusion de toute interprétation qui pourrait être en contradiction avec les articles R4127-28 et 50 du Code de santé publique.

➡ Enfin, les patients fonctionnaires ou assimilés doivent remettre les exemplaires numéros 2 et 3 du formulaire CERFA à leur administration et conserver le premier exemplaire qu'ils remettront, le cas échéant, au médecin en cas de contrôle

médical de l'arrêt de travail (Circulaire FP/4 N°2049 du 24 juillet 2003).

➡ A propos du dramatique crash aérien du 24 mars 2015, le Conseil national a publié un communiqué de presse\* le 3 avril 2015 dans lequel il rappelle l'obligation de respect du secret médical (article 226-13 du code pénal et articles L.1110-4 et R.4127-4 du code de la santé publique)...

...« Toutefois, à titre exceptionnel et en cas de risque grave et imminent de mise en danger d'autrui, qu'il ne peut prévenir autrement, et après qu'il ait épuisé toute autre solution, le médecin peut selon le Conseil national de l'Ordre s'affranchir du secret médical en informant le médecin chargé de la santé au travail sinon en saisissant le Procureur de la République. Le médecin serait alors justifié à invoquer l'état de nécessité absolue, par analogie avec les dispositions de l'article 122-7 du code pénal, qui exonère de toute responsabilité pénale la personne qui accomplit « face à un danger actuel et imminent » un acte nécessaire et proportionné à la gravité de la menace.

En toute hypothèse, l'information doit être proportionnée à la gravité du danger. »

\* <http://www.conseil-national.medecin.fr/node/1584>

Docteur  
Jean-Philippe  
PLATEL

Conseiller ordinal,  
Membre de la Commission des Contrats



Docteur  
Jocelyne  
GILSKI

Conseiller Ordinal  
Membre du Bureau



# Contrôle de l'insuffisance professionnelle d'un médecin

Le décret n° 2014-545 du 26/05/2014 relatif aux procédures de contrôle de l'insuffisance professionnelle et aux règles de suspension temporaire des médecins a été mis en place. Ce décret crée une procédure de contrôle de l'insuffisance professionnelle des médecins par l'Ordre, au moment de l'inscription ou lors de l'exercice professionnel.

L'attention du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins peut être attirée sur des insuffisances du praticien rendant son exercice dangereux sous diverses formes (*lettre ou plainte d'un patient, d'un confrère, information préoccupante dans le dossier ordinal au moment du transfert de département, information d'une autorité compétente de l'Union Européenne, de l'Université, indication d'une décision disciplinaire ou pénale, avis de l'Assurance Maladie...*).

Dès qu'il a connaissance suffisante des faits, le Conseil départemental se réunit et délibère sur le fait de savoir s'il saisit le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins. A noter que le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins peut être saisi par le Conseil départemental ou le Conseil National de l'Ordre ou le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé.

➡ Le Conseil Régional se réunit en Formation Restreinte, composée de 5 membres, pour statuer :

- sur une suspension du droit d'exercer,
- sur un refus d'inscription prononcé par le Conseil départemental.

Les délibérations ne sont pas publiques.

➡ Le Conseil Régional se prononce :

Au moment de l'inscription :

Le Conseil régional met en place une procédure d'expertise permettant de mettre en évidence, le cas échéant, une insuffisance professionnelle.

Pendant l'exercice d'un médecin inscrit :

Le Conseil régional met en place une procédure d'expertise, c'est au vu du rapport qu'il prononce une décision :

- d'inutilité de suspension,
- de suspension du droit d'exercer, indiquant la durée, elle peut être totale ou partielle, avec obligation ou non de formation du praticien.

Lors de la reprise d'exercice du médecin au terme de la suspension :

Le praticien doit saisir la Formation Restreinte et apporter la preuve au Conseil régional de ce qu'il a satisfait (ou pense avoir satisfait) aux obligations qui lui étaient demandées.

La Formation restreinte se réunit et délibère. Soit :

- elle considère que le praticien a satisfait à ses obligations et est apte à reprendre son exercice,
- le praticien n'a pas satisfait aux obligations, ne l'a fait que partiellement ou a un doute, auquel cas, la Formation Restreinte peut décider une prolongation.

Toute décision est transmise au Conseil départemental, et est susceptible de recours devant le Conseil National et le cas échéant devant le Conseil d'Etat.

# Plaintes et doléances : statistiques

**Le Conseil départemental tient à attirer l'attention des praticiens sur la qualité de rédaction des certificats administratifs ou médicaux, objet de nombreuses plaintes.**

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins (CDOM), dans le cadre des plaintes, a pour mission d'enregistrer et d'organiser une conciliation selon l'article L 4123-2 du Code de Santé Publique. En aucun cas, le CDOM n'a pour objet de rendre un jugement. Ce dernier sera rendu, si la conciliation n'a pas abouti, au décours d'une audience qui se tiendra à la chambre disciplinaire de première instance du Conseil régional de l'Ordre des médecins.

Il est regrettable, pour les professionnels de santé que nous sommes, de nous retrouver devant ces instances alors qu'une simple vigilance et un respect des règles de rédaction des certificats médicaux permettrait de l'éviter.

Les quelques diapositives présentées (ci-contre) suite au travail de notre secrétaire juridique, Hélène Folens, font apparaître 90 plaintes pour l'année 2014 - tous motifs confondus - émanant pour plus de la moitié des patients, des tiers (Administrations, employeurs...) et des médecins. Sont essentiellement exposés les médecins libéraux puis les hospitaliers et enfin les médecins salariés. Quasiment à égalité, les généralistes et les spécialistes parmi lesquels les psychiatres et les gynécologues sont en première ligne.

Vous constaterez que la problématique des certificats médicaux concerne essentiellement les médecins généralistes par rapport aux autres motifs de plaintes, que les deux « sujets » régulièrement retrouvés concernent :

- Les affaires familiales (divorces, séparations, gardes d'enfants, successions...)
- Les contentieux et litiges au travail (Harcèlement au travail, rapports hiérarchiques...)

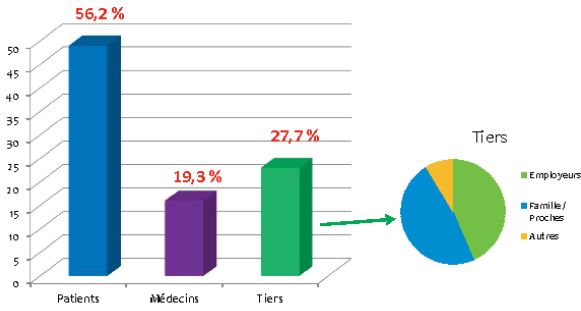
La mauvaise rédaction réside le plus souvent dans le fait que le médecin rédacteur ne se contente pas d'exprimer des motifs d'ordre strictement médicaux, mais d'en donner une explication affective ou sociale qui sort de son domaine de compétence et implique une forme de "jugement" ou de "parti pris" qui n'a pas lieu d'être exprimé. **Seule une citation des propos du patient pourrait être rédigée sous forme conditionnelle : le patient me déclare que, ouvrez les guillemets « ..... ».**

Ce « dérapage » dans la rédaction expose donc le médecin à une faute déontologique explicitée par le Code de Déontologie dans ses articles 28 et 51.

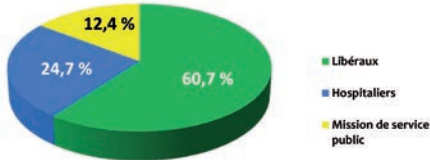
Sous forme d'aide à la bonne rédaction de vos certificats, je me permets de vous mettre de façon ludique quelques règles de base, "les Dix Commandements":

- 1 Sans examen clinique préalable, tu ne délivreras
- 2 Toujours la date du jour, tu respecteras
- 3 Un tiers, jamais tu ne mentionneras
- 4 De la motivation du demandeur, tu t'enquerras
- 5 Au support de tes écrits, tu veilleras
- 6 De l'immixtion, tu t'interdiras
- 7 Que des faits (+/-), tu décriras : de l'interprétatif, tu te protégeras
- 8 En main propre, tu remettras
- 9 De l'intérêt du patient, tu te préoccuperas
- 10 Obligé ou contraint, jamais tu ne seras

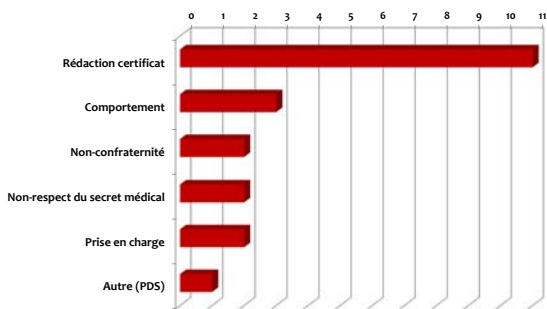
## Qualités des plaigants



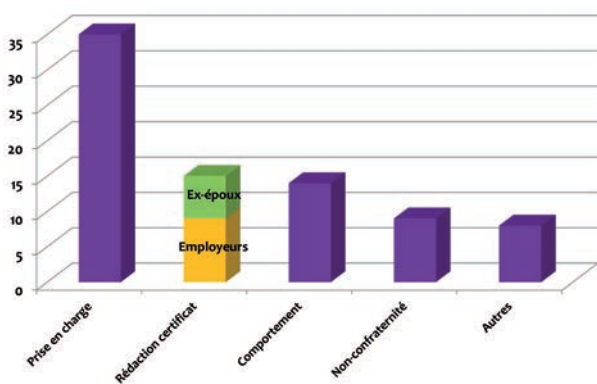
## Statuts des médecins incriminés



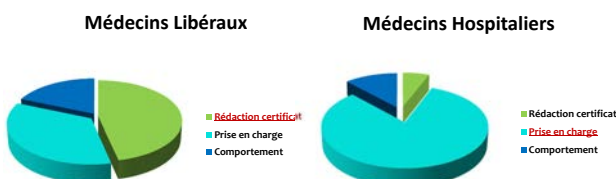
## Motifs de défèrements (dont plaintes directes du CDO suite à doléance) ou de transmission en s'associant



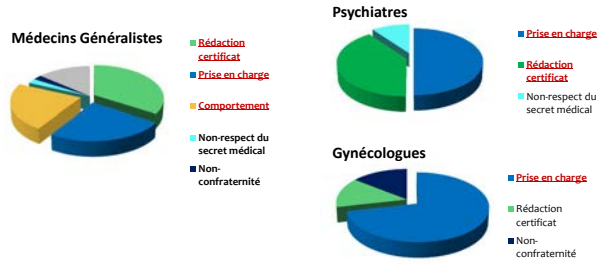
## Motifs des plaintes



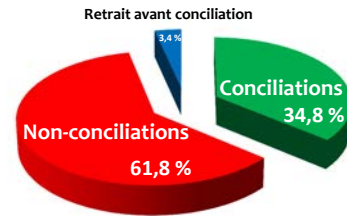
## Plus importants motifs de plaintes par statuts



## Motifs concernant les spécialités les plus concernées par les plaintes



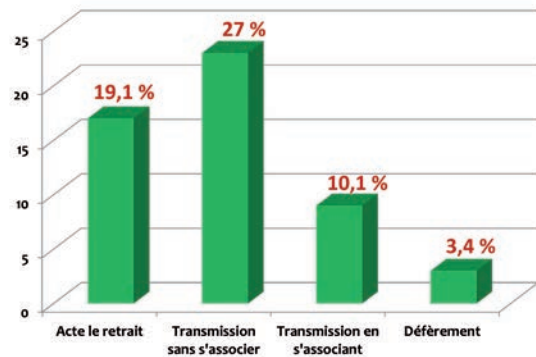
## Résultats des réunions de conciliations



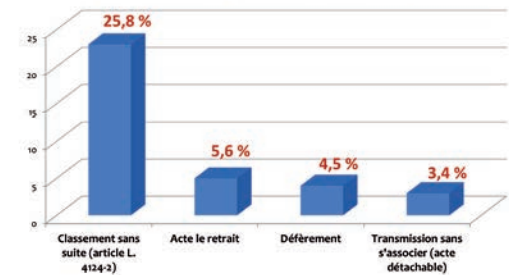
Pourcentages concernant les 84 conciliations organisées Et les 3 retraits de plainte avant conciliation

## Suites données par le Conseil départemental

### Plaintes dirigées contre les médecins libéraux (54)



### Plaintes dirigées contre les médecins hospitaliers et participant à une mission de service public (35)



Docteur  
Patrick LEROUX

Vice-président  
Secrétaire Général Adjoint

# Vie relationnelle du Conseil

C'est avec plaisir que nous avons reçu au siège du Conseil départemental de l'Ordre des médecins Monsieur Jean-Luc BOCQUET, directeur de la CPAM Lille-Douai, qui vient de prendre la succession de Monsieur Antoine CHATAIGNER, ayant fait valoir ses droits à la retraite, et Monsieur le Docteur TARDIEU, médecin chef du service médical de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Cette rencontre avait comme objet de faire le point sur les activités respectives, les projets de santé publique et faire plus ample connaissance.



Monsieur Bocquet présente la Caisse Lille-Douai, qui regroupe 910 agents. En 2014, ont été versés aux bénéficiaires plus de 3 milliards d'euros d'indemnités. Les relations avec la profession médicale passent par des comités paritaires locaux et régionaux médecins et pharmaciens ; les membres de la section professionnelle de ces comités étant représentés par des médecins issus des syndicats ainsi que la présence consultative d'un conseiller Ordinal. Les liens avec la profession sont également assurés par les DAM (Délégués de l'assurance maladie) qui viennent rencontrer les médecins sur leur lieu de travail (en 2014 : 8500 visites des DAM aux médecins et pharmaciens) afin d'échanger sur leurs pratiques, leurs objectifs et les recommandations de la Caisse. De même, les "Conseillers Informatiques et Services" viennent apporter leurs aides et conseils dans ce domaine très spécifique que sont l'informatique médicale et l'utilisation des « Télé-Services ».

Quant aux problématiques financières, Monsieur Bocquet nous explique la volonté affichée de l'ARS de diminuer les dépenses de l'assurance maladie avec l'objectif de réaliser des économies à hauteur de 10 milliards d'euros sur trois ans. Trois axes principaux de travail ont été définis :

- ➔ Dans le secteur hospitalier : diminution de la masse salariale.
- ➔ La fraude qui n'est pas un objectif en soit mais justifiant une lutte qui a représenté 2 millions d'euros en 2014 .
- ➔ Les Frais de transport qui ont explosés ces dernières années.
- ➔ La fraude liée aux assurés.

Les activités des Caisses primaires s'orientent également vers des "services en santé" dont les programmes de retour à domicile avec les PRADO (maternité, orthopédie et insuffisance cardiaque, ce dernier étant en voie d'expérimentation) ainsi que le programme SOPHIA, avec une plateforme à Villeneuve d'Ascq composées de 65 infirmières pour le suivi du programme de soins du diabétique. Il existe aussi deux centres d'examen de santé sur Douai et Lille (Institut Pasteur).

Les Caisses sont également en réduction d'effectif drastique avec remplacement d'un retraité sur trois.







Pour le versant médical, le Docteur Tardieu rappelle l'indépendance de son service, ce qui garantit le respect du secret médical. Pour cette grande région, les effectifs sont de 850 personnes dont 150 médecins conseils, délégués auprès des Caisses primaires afin de régler au mieux les problèmes quotidiens .

Quels sont les axes de travail principaux :

- ➔ Les prestations ; protocole ALD qui s'impose aux Caisses primaires sans qu'elles n'en connaissent le motif demandé par le médecin traitant et validé par le médecin-conseil. Les dossiers d'invalidité si les droits administratifs sont ouverts.

- ➔ Les contrôles d'arrêt de travail, voire de l'activité médicale des professionnels de santé.

- ➔ L'accompagnement, par le biais des préconisations élaborées par la Haute Autorité de Santé, par des échanges confraternels assurés par les médecins conseils.

- ➔ Les contentieux ambulatoires par exemple des établissements hospitaliers (contrôle de facturation pour la T2A), les recours contre tiers (en cas d'accidents avec discussion avec les compagnies d'assurances). Enfin, le Docteur Tardieu nous précise que la base de données de l'assurance maladie (qui constitue une des plus importantes bases de données nationales), représente un outils très prisé par les facultés (Thèses), certains organismes de recherche.

S'en sont suivies des questions-réponses entre nos deux invités et les conseillers ordinaires qui nous encouragent à renouveler ces rencontres. Un grand merci à Monsieur Bocquet et au Docteur Tardieu pour nous avoir accordé ce moment d'échange très instructif.

**Docteur  
Patrick  
LEROUX**  
Vice-président  
Secrétaire Général Adjoint



# Cotisation ordinaire

**Vous êtes nombreux à nous contacter par courrier, téléphone ou mail, afin de nous questionner sur le paiement de la cotisation ordinaire. Il nous a donc semblé opportun de revenir sur quelques règles essentielles à ce propos.**

Pour rappel, la cotisation est obligatoire pour tous les médecins inscrits au Tableau de l'Ordre (article L 4122-2 du Code de la Santé Publique). Il s'agit d'argent public et les différents contrôles que nous subissons le prouvent (Cour des Comptes).

→ Toute année commencée du 1er janvier au 31 décembre est due.

→ Il n'existe pas de proratisation de la cotisation : si vous prenez votre retraite le 02 janvier, le 15 février ou le 15 juin, l'année commencée est due entièrement.

→ Toute société inscrite au Tableau (SEL, SCP...) est redevable d'une cotisation entière, laquelle n'exonère pas les médecins qui la composent.

→ Les chefs de clinique assistants paient une demi-cotisation pendant 2 ans.

→ Pour les libéraux, seule la première année d'inscription est exonérée partiellement.

→ Pour les primo inscriptions qui ont lieu lors du dernier trimestre de l'année, il est admis une exonération totale de la cotisation, mais cette cotisation est considérée comme une première année d'inscription ...

→ La maternité donne également droit à une exonération partielle du paiement de la cotisation de l'année de l'accouchement. Cette exonération partielle n'est pas cumulative avec une primo inscription : dans tous les cas, une demi-cotisation sera demandée. L'exonération ne peut être reportée sur l'année suivante, la naissance de l'enfant faisant foi.

→ Les retraités paient une cotisation minorée s'ils désirent rester inscrits au Tableau en tant que non-exerçants. S'ils continuent à exercer, alors ils doivent s'acquitter d'une cotisation calculée en fonction de leurs revenus liés à leur exercice actif (cf tableau sur notre site internet).

Nous restons évidemment à votre disposition pour plus de renseignements.

## Contact

Mme Anne-Sophie Toulemonde  
Chef comptable  
Tél. : 03 20 31 10 23

Docteur  
Rudy  
DELAGRANDE  
Trésorier



Marie-Charlotte  
DALLE

Directrice aux affaires juridiques  
CHRU de Lille



# Repos des médecins

dans les établissements publics de santé : obligations et responsabilité.

## Le temps de travail

Les activités médicales et pharmaceutiques sont organisées en demi-journées ou, par dérogation, en heures dans les structures à temps médical continu. Les obligations de service des médecins sont fixées à **dix demi-journées**, sans que la durée de travail puisse excéder **quarante-huit heures par semaine**, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de quatre mois (des dérogations à cette durée maximale sont possible par recours à du temps de travail additionnel contractualisé sur la base du volontariat).

## Le repos quotidien des PH

Tout praticien hospitalier (PH) bénéficie **d'un repos quotidien de 11 heures, donc ne peut travailler plus de 13 heures par jour** ; sauf en cas de participation à la permanence des soins où la période de travail peut atteindre 24 heures maximum, et doit alors être suivie par un repos quotidien immédiat d'une durée équivalente à la durée du travail (24 heures de travail = 24 heures de repos ; 18 heures de travail = 18 heures de repos). Ce principe est applicable à la fin des gardes accomplies dans l'établissement ainsi qu'après une astreinte à domicile où les temps de trajets doivent être pris en compte.

Durant le repos quotidien, **le praticien est détaché de tout travail**, tant relatif aux soins qu'aux activités annexes (gestion, enseignement, recherche ou autre), sauf en cas de nécessité de services.

## Le repos de sécurité des PUPH

Les praticiens enseignants et hospitaliers (PU PH) bénéficient d'un **repos de sécurité d'une durée de 11 heures**, pris comme suit :

pour les activités organisées en temps médical continu (anesthésie, réanimation, urgences, obstétrique, néonatalogie), **par une interruption totale de toute activité** prise immédiatement après chaque garde de nuit effectuée comme les PH;

pour les autres activités, **par une interruption de toute activité** clinique en contact avec le patient, prise immédiatement après chaque garde de nuit. Les autres activités du praticien peuvent être accomplies (gestion, enseignement, recherche).

## Les responsabilités engagées

**Lorsque les gardes et astreintes sont accomplies par les médecins au sein de l'établissement de santé**, l'obligation de respect du

repos des médecins, qu'il s'agisse du repos quotidien des PH ou du repos de sécurité des PU PH, pèse sur la direction de l'établissement. Il en résulte qu'en cas de dommage causé par un patient du fait d'un médecin qui, à la suite d'une période de garde, n'a pas pris son repos obligatoire, la **responsabilité engagée sera celle de l'établissement** pour défaut dans l'organisation du service.

**En revanche, lorsque des gardes sont accomplies par un médecin hospitalier à l'extérieur de l'établissement de santé** (dans un établissement privé, une clinique...), l'obligation de respect de repos du médecin, qu'il s'agisse du repos quotidien des PH ou du repos de sécurité des PU PH, pèse sur ce médecin, à charge pour lui de s'organiser. Il en résulte qu'en cas de dommage causé par un patient de l'établissement public du fait d'un médecin qui, à la suite d'une période de garde à l'extérieur, n'a pas pris son repos obligatoire, la **responsabilité personnelle de ce médecin pourra être engagée** par l'établissement qui est susceptible d'invoquer une faute détachable du service. En effet, **la faute détachable du service** est un fait qui ne peut pas être rattaché à l'activité pour laquelle le médecin est employé par l'établissement ; le fait d'assurer des gardes à l'extérieur et de reprendre son activité principale dès la fin de la garde sans mesurer le risque encouru par les patients du fait de la fatigue et du manque de vigilance du praticien pourrait être constituer une attitude ne pouvant être raisonnablement rattachée au fonctionnement du service.

Textes de référence :

**Art R.6152-27** du code de la santé publique

**Arrêté du 30 avril 2003** relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**Arrêté du 8 novembre 2013** modifiant l'arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

# Annonces, infos pratiques

## Le FIVA en quelques mots

Le FIVA a été créé par l'article 53 de la loi n°2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001. Le législateur a confié au FIVA la mission d'assurer l'indemnisation des victimes de l'amiante. La loi du 23 décembre 2000 prévoit notamment que :

### ➔ Peuvent obtenir la réparation intégrale de leurs préjudices :

1- Les personnes qui ont obtenu la reconnaissance d'une maladie professionnelle occasionnée par l'amiante au titre de la législation française de sécurité sociale ou d'un régime assimilé ou de la législation applicable aux pensions civiles et militaires d'invalidité ;

2- Les personnes qui ont subi un préjudice résultant directement d'une exposition à l'amiante sur le territoire de la République française ;

3- Les ayants droit des personnes visées aux 1 et 2.

Sur le plan juridique, le FIVA est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de la sécurité sociale et du budget. Son conseil d'administration - présidé par un magistrat - comprend des représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, de la caisse nationale d'assurance maladie, des associations nationales d'aide aux victimes de l'amiante, ainsi que des personnes qualifiées.

Pour mettre en œuvre ses missions, le FIVA dispose d'une équipe de 80 personnes. Ses dépenses de gestion administratives (hors investissement) représentent 1,39% des 555,6 millions d'euros de dépenses totales du Fonds en 2013.

FIVA - Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante  
36, Avenue du Général de Gaulle  
Tour Gallieni 2 - 93175 Bagnollet  
Tél.: 0810 88 97 17  
[www.fiva.fr](http://www.fiva.fr) - [contact@fiva.fr](mailto:contact@fiva.fr)

## Comité Ville-Hôpital

Le Comité Ville-Hôpital créé en 2013, réunissant médecins du CHRU de Lille et médecins généralistes de la région Nord - Pas de Calais, a le plaisir de vous informer de la publication d'un annuaire dédié exclusivement aux médecins de ville, pour leur permettre de joindre le plus directement possible les médecins du CHRU de Lille.

Cet annuaire en accès réservé par un identifiant est disponible sur le site internet du CHRU de Lille à l'adresse suivante :

[hopweb.chru-lille.fr](http://hopweb.chru-lille.fr)

## JRM 2015 Journées Régionales de Médecins

Vendredi 2 et samedi 3 octobre 2015 à Lille

Faculté de Médecine - Pôle Recherche

Pour toute information ou inscription :

<http://medecine.univ-lille2.fr/jrm/> - Par mail : [mlfourrier@univ-lille2.fr](mailto:mlfourrier@univ-lille2.fr)



## La Maison Familiale Hospitalière

Accueille :

Les familles des malades hospitalisés

Les patients en soins ambulatoires

3, Place de Verdun - 59000 Lille  
Tél. : 03 20 93 94 76 ou 03 20 93 70 23  
Fax : 03 20 93 70 27  
[maisonfamilialehospitaliere@wanadoo.fr](mailto:maisonfamilialehospitaliere@wanadoo.fr)  
[www.mfh-lille.fr](http://www.mfh-lille.fr)

## La Nuit des Défaites - Jean Pellet



«J'entends ta voix, Jérôme, le dernier parti, celui qui n'aurait jamais dû partir comme ça. Tu n'as pas laissé de message, mais nous devons déchiffrer ta mort. Peut-être as-tu voulu nous dire d'arrêter de faire de la médecine comme ça, d'arrêter d'être hommes comme ça !

Peut-être as-tu rêvé, car tu étais rêveur, que nous nous rebellerions, que nous arrêterions de devenir des techniciens harassés, aliénés désormais, et irrémédiablement, à la sauce techno-scientiste et statistique.»

On sait peu que le nombre de suicides de médecins est trois fois supérieur à celui de la population générale. Jean Pellet, cardiologue, qui a connu huit collègues suicidés, s'interroge, dans ce texte profondément original et révolté, sur les dérives contemporaines de la pratique médicale.

Un récit très puissant et magnifiquement écrit, pour alerter et défendre une autre idée de la médecine.

Jean Pellet est cardiologue au sein du Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble et ancien chef de clinique des hôpitaux. Il s'intéresse particulièrement à l'éducation thérapeutique des patients et a créé une association qui propose une réflexion collective sur «Médecine et humanisme». Il est l'auteur de deux livres : Le cauchemar d'Hippocrate (Yves Michel, 2006) et Médecine et humanisme, le grand écart (Yves Michel, 2013).

Vaccinologie



**FAITES  
VOS DEMANDES  
DE REMPLACEMENTS  
EN LIGNE !**

Simplification administrative  
Gain de temps - Moins de papier !

[www.ordre-medecin-nord.com](http://www.ordre-medecin-nord.com)

Le Conseil départemental a créé un nouveau logiciel pour traiter efficacement et rapidement vos demandes de replacements faites sur notre site internet

Notez bien l'adresse mail de votre remplaçant.

Dr Marc VOGEL  
Président de la Commission  
Informatique

**Le Conseil départemental projette  
une nouvelle exposition Asclepi'Ordre  
au sein de ses locaux, à l'automne 2016,  
exposition des œuvres de médecins du Nord,  
artistes peintres, sculpteurs, photographes...**



*Si vous souhaitez participer à cet évènement,  
faites vous connaître auprès de :*

Julie Scarna  
Tél.: 03.20.31.00.30 - [nord@59.medecin.fr](mailto:nord@59.medecin.fr)

ou Dr Patrick Leroux  
Tél.: 06.11.85.23.78

# Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site ?

On peut remplir la demande d'admission en soins psychiatriques suivant les différents cas (procédure normale, d'urgence, péril imminent ou sur décision du représentant de l'Etat).

1- Identifiez-vous avec vos codes habituels

2- Cliquez sur «Médecins»

3- Cliquez sur «Infos Pratiques»

4- Ensuite cliquez sur "les modèles de certificats admission psychiatrique"

5- Enfin vous trouverez la demande et le certificat correspondant à l'admission en soins psychiatriques qui concerne votre cas clinique.



Docteur  
Frédéric  
DEGRAVE

Conseiller ordinal,  
Membre de la Commission informatique

# Les inscriptions



## du 11 septembre 2014

ALADEN Sakher .....	Médecin remplaçant
ALIDJINOUE Enagnon .....	Médecine hospitalière
BACHA Oussama .....	Médecine hospitalière
BAGHDADI Fawzi Ali .....	Médecine hospitalière
BARRE Véronique .....	Médecin spécialiste
BENIDIR Rafik .....	Médecine hospitalière
BULTEAU Fabienne .....	Médecine salariée
CABRIERES Nicolas .....	Médecin remplaçant
CALET Christine .....	Médecine hospitalière
CARILLON Marie-Astrid .....	Médecin spécialiste
CARTIERE-MULLIER Astrid .....	Médecine salariée
CHARTIEZ Claire .....	Médecin remplaçant
CODEVILLE Emilie .....	Médecin remplaçant
COLLING Delphine .....	Médecine hospitalière
DE LA ROCHEFORDIERE Louis .....	Médecin remplaçant
DELANGE Vanessa .....	Médecine hospitalière
DEWAILLY Marion .....	Médecin remplaçant
DEWITTE Camille .....	Médecine hospitalière
DUGA Hervé .....	Médecine hospitalière
DUPUY Elise .....	Médecin remplaçant
DURAND Ludivine .....	Médecin remplaçant
FAVIER Charlotte .....	Médecin généraliste
FLAVIGNY Dorothée .....	Médecin remplaçant
FONCELLE Clémence .....	Médecin remplaçant
FRUNZA Mihail .....	Médecine salariée
GNIKPINGO Koyangbo .....	Médecine hospitalière
GOSSET François .....	Médecin remplaçant
GOUDAERT Coralie .....	Médecin remplaçant
GUERY Ony .....	Médecine hospitalière
HA Hoang Vu .....	Médecin remplaçant
HORN Samy .....	Médecine hospitalière
ILIE Silvia Mihaela .....	Médecine hospitalière
JOIRE Anne-Caroline .....	Médecin remplaçant
KAMGA CHAGO Wilson .....	Médecine hospitalière
KANKU BADIBANGA Jean-Pierre .....	Médecine hospitalière
KHETTAR Leila .....	Médecine salariée
LACROIX Philippe .....	Médecin remplaçant
LAURENTY-CORDELLE Thierry .....	Médecine hospitalière
LE BECHENNEC Virginie .....	Médecin généraliste
MANCIU Daniela .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
MOUTON Stéphanie .....	Médecine hospitalière
MURZA Liliana .....	Médecine hospitalière
OGORZELSKI Marc .....	Médecine salariée
OKOUOYO Annabelle .....	Médecine hospitalière
PERETZ Aldric .....	Médecin remplaçant
PIGOT Stéphane .....	Médecine salariée
PINTILIE Ecaterina .....	Médecine hospitalière
POINTIN Amélie .....	Médecin remplaçant
RADUTOIU Raluca Alina .....	Médecine hospitalière
RAKOTOARISOA Voahirana .....	Médecin remplaçant
RAMDANE Mounir .....	Médecine hospitalière
RICHARD Benjamin .....	Médecin généraliste
RODIER Laetitia .....	Médecine hospitalière
ROSENDE DOMINGUEZ Maria José .....	Médecine hospitalière
SALAMEH John .....	Médecine hospitalière
SAMPAIO Elisa .....	Médecin généraliste
SAR Borath .....	Médecin remplaçant
SCHOONEMAN François .....	Médecin retraité salarié
SILVESTRI Valentina .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
SROUR Micha .....	Médecine hospitalière
TAGNY Clarisse .....	Médecine hospitalière
TEMPREMANT François .....	Médecin remplaçant
VINCENT Alexandre .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
VOISIN Benoît .....	Médecine hospitalière

## du 25 septembre 2014

AZIB Salim .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
ARAB Tarik .....	Médecine hospitalière
BRIANT Yves .....	Médecine hospitalière
CEBULSKI-DELEBARRE Aurélie .....	Médecin remplaçant
DETIS Nicolas .....	Médecine hospitalière
DURIEZ Sylvain .....	Médecin généraliste
FRANC Marion .....	Médecin remplaçant
GHOUMID Jamal .....	Médecine hospitalière
HEYMANN Isabelle .....	Médecine salariée
JACQUET Caroline .....	Médecin remplaçant
MAFRICI Marco .....	Médecine hospitalière
MANOLESCU Anca .....	Médecine hospitalière
MAURICE Patrick .....	Médecin remplaçant
MEDJKANE François .....	Médecine hospitalière
MILLEQUANT Antoine .....	Médecin remplaçant
MOUREAU Dominique .....	Médecine hospitalière
POLLET Justine .....	Médecin remplaçant
TRINH Nu-Huyen-Tran .....	Médecine hospitalière
TRONOU Essi .....	Médecine hospitalière
YAKOUBI Rachid .....	Médecine hospitalière

## du 23 octobre 2014

AZAMI Darius .....	Médecine hospitalière
BAUD Grégory .....	Médecine hospitalière
BAUDUIN Catherine .....	Médecin remplaçant
BEFVE Mathilde .....	Médecin remplaçant
BEKKOUCHE Mehdi .....	Médecin généraliste
BOUACHA ALLOU Ikram .....	Médecine hospitalière
BRUYNEEL Aude .....	Médecine hospitalière
BUCHET CLUZEL Emilie .....	Médecin spécialiste
BULCOURT Ludovic .....	Médecine hospitalière
BURLICA Sorin .....	Médecine hospitalière
CARTIAUX Yves-Marie .....	Médecine salariée
CORNU François .....	Médecin généraliste
COUTURE Adrien .....	Médecine hospitalière
DEMAEGHT Vincent .....	Médecine hospitalière
DOMENGER Marine .....	Médecin remplaçant
DOMERGUE Camille .....	Médecin remplaçant
DUARTE Ricardo .....	Médecin remplaçant
FUNK Rachel .....	Médecine hospitalière
GIORDANO Jessica Silvana .....	Médecine hospitalière
HOCRY Caroline .....	Médecin généraliste
HUBERT Géraldine .....	Médecin remplaçant
KENGNE FILS Pasteur .....	Médecin remplaçant
KHAR Sonia .....	Médecin remplaçant
LEBLANC Marine .....	Médecin remplaçant
LEBOUVIER Thibaud .....	Médecine hospitalière
LEMOINE Pauline .....	Médecin remplaçant
LEROY Thibaut .....	Médecine hospitalière
LIETAERT Nadia .....	Médecin remplaçant
MANCIU Carmen .....	Médecine hospitalière
MASSARD Diane .....	Médecin remplaçant
MIHAILA Mihaela-Magdalena .....	Médecine hospitalière
MIHALACHE Andrei .....	Médecin n'exerçant pas la médecine
MIRANDA Diana .....	Médecin remplaçant
MOLDERS Julie .....	Médecin généraliste
NICOU-GUESDON Isabelle .....	Médecine hospitalière
PARIENTE Benjamin .....	Médecine hospitalière
PEYRAT-DETIS Elsa .....	Médecine hospitalière
PRUVOST Marie .....	Médecin généraliste
ROGOWIEZ Rémy .....	Médecine hospitalière
ROSE Yoan .....	Médecin remplaçant
RUIZ Mathilde .....	Médecin généraliste
SAVARY Caroline .....	Médecine salariée
THIMMESCH Matthieu .....	Médecine hospitalière
VINDRIER Thomas .....	Médecin remplaçant
WILLEMS Stéphanie .....	Médecin généraliste

## du 1<sup>er</sup> novembre 2014

ACHARD Sophie	Médecine hospitalière
ADJAOUD Sonia	Médecine hospitalière
AL LAZKANI Ali	Médecine hospitalière
AUJAS-GAROT Amandine	Médecine hospitalière
AZAIS Henri	Médecine hospitalière
BAILLIEUL Alexandre	Médecine hospitalière
BALDINI Capucine	Médecine hospitalière
BARANZELLI Anne	Médecine hospitalière
BAUWENS Justine	Médecine hospitalière
BEAUJOT Juliette	Médecine hospitalière
BELLEUVRE Dimitri	Médecine hospitalière
BENNELECK Clarisse	Médecine hospitalière
BERNARD Marine	Médecine hospitalière
BERTHEAS Benjamin	Médecine hospitalière
BERTHOL Naima	Médecine hospitalière
BINDA Camille	Médecine hospitalière
BOCQUET Camille	Médecine hospitalière
BOHNERT Ambre	Médecine hospitalière
BOILLLOT Charlotte	Médecine hospitalière
BONTE Amandine	Médecine hospitalière
BORGHESI Yves	Médecine hospitalière
BOUFFARD Claire	Médecine hospitalière
BOUTHORS Alexis	Médecine hospitalière
BREBIERE Yann	Médecine hospitalière
BRUNET Floriane	Médecine hospitalière
CANNESSON Olivier	Médecine hospitalière
CARPENTIER Amélie	Médecine hospitalière
CHARLEY Camille	Médecine hospitalière
CHEN Yaohua	Médecine hospitalière
CHOURAKI Armelle	Médecine hospitalière
CHRISTELLE Thomas	Médecine hospitalière
CHUFFART DELPLANQUE Marie	Médecine hospitalière
CORDIEZ Lucie	Médecine hospitalière
CORFIOTTI François	Médecine hospitalière
CORNU Marjorie	Médecine hospitalière
DALLY Jean-Baptiste	Médecine hospitalière
DEBRY Nicolas	Médecine hospitalière
DECAMBRON-POIRET Mélanie	Médecine hospitalière
DECONINCK Laurene	Médecine hospitalière
DEDIEU Guillaume	Médecine hospitalière
DEFASQUE Benjamin	Médecine hospitalière
DEHEM-GAUTIER Maxime	Médecine hospitalière
DELANNOY CROMBET Laurie	Médecine hospitalière
DELAY Cyril	Médecine hospitalière
DESHORGUE Anne-Claire	Médecine hospitalière
DESSERRE Jérémy	Médecine hospitalière
DUCLERCQ Clémence	Médecine hospitalière
DUMAS Marion	Médecine hospitalière
DUR Ingrid	Médecin remplaçant
DUWELTZ Marie-Odile	Médecine hospitalière
EICHHOLTZER Claire	Médecine hospitalière
ELOY Capucine	Médecine hospitalière
FORZAN Adèle	Médecine hospitalière
FOURQUET Tiphaine	Médecine hospitalière
FOVET Thomas	Médecine hospitalière
GAOUI Zahia	Médecine hospitalière
GARABEDIAN Charles	Médecine hospitalière
GÉRAISE Romain	Médecin remplaçant
GEVAERT Cécile	Médecine hospitalière
GOMES Matthieu	Médecine hospitalière
GONZALEZ ESTEVEZ Max	Médecine hospitalière
GROLEZ Guillaume	Médecine hospitalière
HABERLAY Marc	Médecine hospitalière
HAECK Marie	Médecine hospitalière
HANSSSENS Sandy	Médecine hospitalière
HEBBAR Eleonore	Médecine hospitalière
HEC Flora	Médecine hospitalière
HENNINO Marie-Flore	Médecine hospitalière

HERBAUX Charles	Médecine hospitalière
HERMEL Grégory	Médecine hospitalière
HUMEZ Sarah	Médecine hospitalière
JOUVENET Anne	Médecine hospitalière
KOTECKI Nuria	Médecine hospitalière
LABBE Damien	Médecine hospitalière
LALANNE Clément	Médecine hospitalière
LAQUERBE Anne-Claire	Médecine hospitalière
LE GOFFIC Caroline	Médecine hospitalière
LE GUERN Rémi	Médecin n'exerçant pas la médecine
LE NOBIN Julien	Médecine hospitalière
LEBLANC Stéphanie	Médecine hospitalière
LEBLOND Lucie	Médecine hospitalière
LEJEUNE Stéphanie	Médecin n'exerçant pas la médecine
LHORS Julien	Médecine hospitalière
LIBIER Louise	Médecine hospitalière
LONGERE Benjamin	Médecine hospitalière
LORIC Tiphaine	Médecine hospitalière
MANECHEZ Marie	Médecine hospitalière
MARC Jean-Baptiste	Médecine hospitalière
MARIEN Arnaud	Médecine hospitalière
MARTINEZ Laura	Médecine hospitalière
MOUSSA Karim	Médecine hospitalière
NOBECOURT Amélie	Médecine hospitalière
OLIVIER Cécile	Médecine hospitalière
PARENT Claire	Médecine hospitalière
PASCART Tristan	Médecine hospitalière
PICRY Aurore	Médecine hospitalière
PLOUVIER Pauline	Médecine hospitalière
POTELLE Charlotte	Médecine hospitalière
POTIER Chloé	Médecine hospitalière
PROD'HOMME Vanessa	Médecine hospitalière
PRUVOST Louis	Médecine hospitalière
RAHMANIA Lokmane	Médecine hospitalière
RAMBOUR Mélanie	Médecine hospitalière
RICHE Maxime	Médecine hospitalière
RIVOAL Cécile	Médecine hospitalière
RYSMAN Bénédicte	Médecine hospitalière
SAINTOTTE Jeanne	Médecine hospitalière
SEGAUD Nicolas	Médecine hospitalière
SMOL Thomas	Médecine hospitalière
SPEAR Rafaëlle	Médecine hospitalière
TAHON Anne-Laure	Médecine hospitalière
TAQUET Alice	Médecine hospitalière
TAVERNIER Noémie	Médecine hospitalière
THIOUNN Alexis	Médecine hospitalière
VANDENDORPE Sophie	Médecine hospitalière
VANPARIS Tiphaine	Médecine hospitalière
VASSEUR Frédérique	Médecine hospitalière
VERMAUT Catherine	Médecine hospitalière
VERMERSCH Camille	Médecine hospitalière
VERMERSCH Céline	Médecine hospitalière
VISADE Fabien	Médecine hospitalière
WAPLER Carl	Médecine hospitalière
WIMEL Marion	Médecine hospitalière

## du 27 novembre 2014

ANDERSON Anthony	Médecin généraliste
AREVALO Marion	Médecin remplaçant
ASMETA Abdel-wahab	Médecin spécialiste
BALOIS Sylvain	Médecin remplaçant
BARDET Hélène	Médecine hospitalière
BERKOVIC Patrick	Médecin spécialiste
BLEUEZ Gatien	Médecin remplaçant
BONDUAUX Louise	Médecin remplaçant
BOURHABA Mohamed Larbi	Médecine hospitalière
BRAY Patrick	Médecin remplaçant



BROCH Victor.....	Médecin remplaçant	DELATTRE Alex.....	Médecin généraliste
CARIEN Marie-Laure .....	Médecin remplaçant	DESWYSEN Yannick.....	Médecine hospitalière
CARPENTIER Laurène .....	Médecin remplaçant	DUBURCQ Thibault .....	Médecine hospitalière
CESZYNSKI Claire .....	Médecin remplaçant	FAVRE Hugo .....	Médecine hospitalière
CHARLET Laurent .....	Médecin spécialiste	GABA Edouard.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
CHEVILLIER Guillaume .....	Médecin remplaçant	GAILLARD Vianney .....	Médecine hospitalière
CLERMONT Amélie.....	Médecine hospitalière	GASPARD Caroline .....	Médecin remplaçant
CORDIER Justine .....	Médecine hospitalière	GHOUMID Mustapha .....	Médecin remplaçant
DECOSTER-LEMAIRE Anne-Catherine.....	Médecin remplaçant	JAN Nicolas.....	Médecine hospitalière
DECOULX Barbara.....	Médecine hospitalière	JASPART Jérôme .....	Médecine hospitalière
DELANGRE Aurore .....	Médecin remplaçant	KOURDANE Nawal.....	Médecin généraliste
DELPLANQUE Philippe.....	Médecin remplaçant	LAMMENS Florie .....	Médecine hospitalière
DENAES Cécile .....	Médecin remplaçant	LEJEUNE Benjamin.....	Médecin remplaçant
DEPREZ Stanislas .....	Médecin généraliste	LESAGE Benoît .....	Médecine hospitalière
DEWAILLY Amélie.....	Médecin généraliste	LINGRAND Arnaud.....	Médecine hospitalière
DJOBOKOU KOUMAKO Anani Kouami .....	Médecine hospitalière	MASSET Virginie .....	Médecin remplaçant
DONGER Florie .....	Médecin remplaçant	MAZAJCZYK David.....	Médecine salariée
DUBOIS Maxence .....	Médecin remplaçant	MAZOYER Harmony .....	Médecine hospitalière
DUPIRE Marie .....	Médecin remplaçant	MEDJEK Moussirah .....	Médecin remplaçant
FERRAH Nouredine.....	Médecin remplaçant	MOAFO TIATSOP Marlyse.....	Médecine hospitalière
GARCIA GUZMAN Daniel.....	Médecine hospitalière	MOLDOVANU Radu .....	Médecin spécialiste
GASPAR Alice .....	Médecin remplaçant	MOREL Arnaud .....	Médecin remplaçant
GAUDUCHON Loïc .....	Médecin spécialiste	NAIMI Yasmina .....	Médecin généraliste
GOBERT Guillaume .....	Médecin généraliste	NEUGEBAUER Yann .....	Médecine hospitalière
LAMBERT Pauline .....	Médecin remplaçant	NUVOLI-FRON Alexandra.....	Médecin remplaçant
LEFEBVRE Caroline.....	Médecine hospitalière	PATTE Charlotte.....	Médecine hospitalière
LEGRAND Amandine .....	Médecin généraliste	POUPAERT Julien .....	Médecin généraliste
LEMOINE Nathalie .....	Médecin spécialiste	POUWELS Julie.....	Médecin remplaçant
LIU Irène.....	Médecine salariée	RENARD Simon.....	Médecin remplaçant
MAESTRINI Ilaria.....	Médecine hospitalière	RIBEIRO Christophe .....	Médecine salariée
MARRANT Baptiste .....	Médecin généraliste	RIBOULET Catherine .....	Médecin généraliste
MARTINI Fabien.....	Médecin remplaçant	RUCKEBUSCH Delphine .....	Médecin remplaçant
MAYEUX Perrine .....	Médecin généraliste	SEBBANE Déborah.....	Médecin remplaçant
MEDDOUR Mehdi .....	Médecine hospitalière	SHAIKH Muzna .....	Médecin remplaçant
MEIGNIE Louis.....	Médecin remplaçant	UYTTENHOVE Fabian .....	Médecine hospitalière
MENISSEZ Anna.....	Médecin remplaçant	VANHOUTTE Coentin .....	Médecin remplaçant
MOKRI Sarah .....	Médecin remplaçant	VILLA Clément .....	Médecine hospitalière
NEMES Vasile .....	Médecin généraliste		
NGO NJEL Paulette .....	Médecin spécialiste		
NGUYEN Xuan-Duyen.....	Médecin généraliste		
NUTTIN Emilie .....	Médecin remplaçant		
OUADAH Djamel .....	Médecin remplaçant		
PARIENTE Julie .....	Médecin spécialiste		
PENNINCK Eugénie .....	Médecine hospitalière		
PIQUEIRA Luis.....	Médecine salariée		
PONT Angélique .....	Médecin remplaçant		
RASOLONIRINA Pierre.....	Médecin remplaçant		
REMY Thomas .....	Médecin généraliste		
RIMBU Adriana.....	Médecine salariée		
RIVENQ Sophie.....	Médecin remplaçant		
RODRIGUEZ CAMPINS Rosa.....	Médecine hospitalière		
ROMANO Maurizio .....	Médecin remplaçant		
SABATIER Mathieu .....	Médecin spécialiste		
SAICH Eddine .....	Médecin généraliste		
SOENEN Julien.....	Médecin généraliste		
VERBANCK Nicolas .....	Médecin remplaçant		
WIART Antoine.....	Médecin remplaçant		

## du 22 janvier 2015

BAEYENS Pieter.....	Médecin spécialiste		
BARBOTIN Anne-Laure .....	Médecine hospitalière		
BARNAS Annabelle .....	Médecine hospitalière		
BECUWE Eléna .....	Médecin remplaçant		
BEKKAR Sarah .....	Médecine hospitalière		
BENAGDI Farid.....	Médecine salariée		
BETRY Hélène .....	Médecin remplaçant		
BOGOJEL Alina .....	Médecine hospitalière		
BONTINCK François-Vianney .....	Médecin remplaçant		
BOUZGUENDA Ivan .....	Médecin spécialiste		
BRACQ Matthieu .....	Médecin généraliste		
BRASSENS-FREIRE DA SILVA Héliva.....	Médecine hospitalière		
BRINON Pierre-Etienne.....	Médecin remplaçant		
CARRONI Vanessa .....	Médecine hospitalière		
CZAJKA Magdalena .....	Médecin remplaçant		
DADDA Samira .....	Médecine salariée		
DEFAY Angélique .....	Médecin généraliste		
DENIS Alexandre .....	Médecin remplaçant		
DESMETTRE Antoine .....	Médecin remplaçant		
DIEULOT-BEAURAIN Sophie .....	Médecine salariée		
DJENDOUBI LEMAIRE Josepha .....	Médecin remplaçant		
DUBREUIL Amélie.....	Médecin généraliste		
DUMESNIL Chloé .....	Médecine hospitalière		
EL MESSAOUDI Cindy .....	Médecin remplaçant		
GAUTHE Mathieu .....	Médecine salariée		
GODDEFROY Guillaume .....	Médecin remplaçant		
GRUNICHEVICI Gabriela.....	Médecine hospitalière		
HEQUETTE Rozenn .....	Médecin n'exerçant pas la médecine		

## du 18 décembre 2014

ABRAMOVICI-ROELS Olivia .....	Médecine hospitalière
AKRITPOULOS Panagiotis.....	Médecine hospitalière
BREFORT-MARTIN Antoine .....	Médecin remplaçant
BUHLER Ludivine .....	Médecin remplaçant
CAP Mélanie.....	Médecine hospitalière
CHADDOUKI Aïcha .....	Médecin remplaçant
CHEURFA Nahla.....	Médecine hospitalière
CHEVALIER Virginie.....	Médecine hospitalière
DANEL Hubert.....	Médecin remplaçant
DAUZAT Adrien.....	Médecin généraliste

KARRAT Jawad.....	Médecin remplaçant
KOUADIO Konan.....	Médecine hospitalière
LE Joconde.....	Médecine hospitalière
LE CARPENTIER Mathilde.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
LECOMTE-THATY Natacha.....	Médecine hospitalière
LEITZ Benjamin.....	Médecin remplaçant
MACQUET Laure.....	Médecin remplaçant
MASMOUDI Yemen.....	Médecine hospitalière
MAYAMBA Aimé.....	Médecin spécialiste
MEFIRE Yacouba.....	Médecin remplaçant
MIREA Cosmin.....	Médecin généraliste
NGASSA Melly.....	Médecin remplaçant
NKIKO Gédéon.....	Médecine hospitalière
OUARDANI Rahma.....	Médecine hospitalière
PEGORARO Vincent.....	Médecine hospitalière
PETRAN Daniela.....	Médecin remplaçant
QUEVAL Charles-Hubert.....	Médecin remplaçant
RAGOT Sébastien.....	Médecin généraliste
RANDON Thomas.....	Médecine hospitalière
REYES MIERS Sési.....	Médecine hospitalière
ROLLAND Caroline.....	Médecin remplaçant
ROUMAZEILLE Alice.....	Médecin remplaçant
SAUVAGE Alexandre.....	Médecin spécialiste
SINGIER Stéphane.....	Médecine hospitalière
TAIEB Talel.....	Médecine hospitalière
TECCO Juan.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
VANDERHOEVEN Sandrine.....	Médecin remplaçant
VERRIEST Clémence.....	Médecin remplaçant
YASSINE Wissam.....	Médecine hospitalière

## du 19 février 2015

AHMAD-EL MAKHOUR Laure.....	Médecine hospitalière
ARTRU Florent.....	Médecine hospitalière
AZEBAZE Alain Patrick.....	Médecine hospitalière
BEHAGUE Amandine.....	Médecine hospitalière
BENKHARRAZ Saïd.....	Médecine hospitalière
BOLOGA Irina.....	Médecine hospitalière
BOUKHRISS Mohamed.....	Médecine salariée
COUSIN Stéphane.....	Médecin remplaçant
DEBOISSY Luc.....	Médecin remplaçant
DECOUT Frédéric.....	Médecin spécialiste
DETANT Martin.....	Médecin remplaçant
DHAENENS Peter.....	Médecin spécialiste
GENEST Marianne.....	Médecine hospitalière
GUILLOT Benoit.....	Médecine salariée
HUSSEIN Ahmad Scheriff.....	Médecine hospitalière
KASSAB Murielle.....	Médecine hospitalière
KERRACHE Fatima.....	Médecine salariée
KOFFI Akassi Natacha.....	Médecine hospitalière
19. KOMAROVA Zuzana.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
20. KOUASSI Aimé.....	Médecine hospitalière
21. LADHEM Zoubida.....	Médecine hospitalière
22. MAERTENS Stéphanie.....	Médecine hospitalière
23. MAROUAN Ahmed.....	Médecine hospitalière
24. MEURANT Rémi.....	Médecin remplaçant
25. MOANTA Mihaela Lavinia.....	Médecine hospitalière
26. OLSZEWSKI Cezary.....	Médecine hospitalière
27. PACCOU Julien.....	Médecine hospitalière
28. PERRONE Laetitia.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
29. POUAERE Aurélie.....	Médecin remplaçant
30. RAZAFINDRADOARA José.....	Médecine hospitalière
31. SAMSON Charlotte.....	Médecin remplaçant
32. SCARCIOLLA Laura.....	Médecine hospitalière
33. THELLIER Nicolas.....	Médecine hospitalière
34. VOLPOET Florence.....	Médecin généraliste
35. WACH-BUI Tuyet Nhung.....	Médecin spécialiste

# Les qualifications

du septembre 2014 à février 2015



## Anatomie et cytologie pathologiques

BEAUJOT Juliette  
HUMEZ Sarah

## Anesthésie réanimation

AL LAZKANI Ali  
ARAB Tarik  
AUJAS-GAROT Amandine  
BAGHDADI Fawzi Ali  
BENNELECK Clarisse  
BOUFFARD Claire  
CHRISTELLE Thomas  
COLLING Delphine  
DEMAEGHT Vincent  
DUBURCQ Thibault  
GONZALEZ ESTEVEZ Max  
HA Hoang Vu  
HUSSEIN Ahmad Scheriff  
JASPART Jérôme  
LHORS Julien  
MASMOUDI Yamen  
MEFIRE Yacouba  
MIHAILA Mihaela Magdalena  
MURZA Liliana  
NKIKO Gédéon  
PROD'HOMME Vanessa  
RADUTOIU Raluca Alina  
RAHMANIA Lokmane  
RIVOAL Cécile

## Biologie Médicale

ALIDJINOUE Enagnon  
BARBOTIN Anne-Laure  
CORNU Marjorie  
KARRAT Jawad  
LE GUERN Rémi  
SMOL Thomas  
VERMAUT Catherine

## Cardiologie et maladies vasculaires

AZAMI Darius  
BARDET Héléne  
BINDA Camille  
DALY Jean-Baptiste  
DEBRY Nicolas  
GEVAERT Cécile  
HEBBAR Eleonore  
LE GOFFIC Caroline  
MOUSSA Karim  
MOUTON Stéphanie  
POTELLE Charlotte

## Chirurgie générale

BAUD Grégory  
BOHNERT Ambre  
BONTE Amandine  
CARRONI Vanessa  
CORFIOTTI François  
DELAY Cyril  
DESHORGUE Anne-Claire  
DESWYSEN Yannick  
HEC Flora  
LABBE Damien  
LALANNE Clément  
LE NOBIN Julien  
LEBLOND Lucie  
MARIEN Arnaud  
SPEAR Rafaëlle  
THIOUNN Alexis  
WAPLER Carl

## Chirurgie infantile

MEZEL Aurélie

## Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

TAIEB Talel

## Chirurgie orthopédique et traumatologie

ARNAOUT Ahlam  
PUTMAN Sophie  
ROUMAZEILLE Thibaut

## Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique

CORBISIER Nicolas

## Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

PINTILIE Ecaterina

## Chirurgie urologique

BUTET Yaël  
KARDOUS Bachar

## Chirurgie vasculaire

AMIOT Sébastien  
PEROT-MILLET Céline  
SOBOCINSKI Jonathan

## Chirurgie viscérale et digestive

KORICHE Dine  
RAYNAUD Kévin

## Dermatologie et vénéréologie

CHADDOUKI Aïcha  
CHEVALIER Virginie  
CHUFFART-DELPLANQUE Marie

## Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques

MOANTA Mihaela Lavinia

## Gastro-entérologie et hépatologie

BOUTHORS Alexis  
CORDIEZ Lucie  
LESAGE Benoît  
LIBIER Louise  
NOBECOURT Amélie  
TAVERNIER Noémie  
YASSINE Wissam

## Gériatrie

AZEBAZE Alain-Patrick  
DELABRIERE Isabelle  
LADHEM Zoubida  
RAZAFINDRADOARA José

## Gynécologie médicale

BRUYNEEL Aude  
PARENT Claire  
PLOUVIER Pauline

## Gynécologie obstétrique

ADJAOUD Sonia  
AZAIS Henri  
BAUWENS Justine  
BOCQUET Camille  
BOLOGA Irina  
BORGHESI Yves  
BURLICA Sorin  
CHEURFA Nahla  
DUCLERCQ Clémence  
GARABEDIAN Charles  
HANSSENS Sandy  
KASSAB Murielle  
LE CARPENTIER Mathilde  
MIHALACHE Andrei  
VERMERSCH Camille

## Hématologie option maladie du sang

HERBAUX Charles

## Médecine du travail (spécialité)

CARVALHO Claudia  
DELEPLANQUE Benoît  
HERMEL Grégory  
KERRACHE Fatima  
MAERTENS-WILCZYNSKI Stéphanie

## Médecine générale (spécialité)

ANDERSON Anthony  
AREVALO Marion  
BALOIS Sylvain  
BECUWE Eléna  
BEFVE Mathilde  
BEKKOUCHE Mehdi  
BERNARD Marine  
BERTHOL Naïma  
BETRY Hélène  
BLEUEZ Gatien  
BONDUAUX Louise  
BONTINCK François-Vianney  
BRAY Patrick  
BREFORT-MARTIN Antoine  
BROCH Victor  
BUHLER Ludivine  
BULCOURT Ludovic  
CANNESSON Olivier  
CARIEN Marie-Laure  
CARPENTIER Amélie  
CARPENTIER Laurène  
CESZYNSKI Claire  
CHARTIEZ Claire  
CHEVAILLIER Guillaume  
CLERMONT Amélie  
CODEVILLE Emilie  
CORDIER Justine  
CORNU François  
COUSIN Stéphane  
COUTURE Adrien

CZAJKA Magdalena  
DANEL Hubert  
DAUZAT Adrien  
DE LA ROCHEFORDIERE Louis  
DECOSTER-LEMAIRE Anne-Catherine  
DECOULX Barbara  
DELANGRE Vanessa  
DELANGRE Aurore  
DELANNOY-CROMBET Laurie  
DELATTRE Alex  
DENAES Cécile  
DENIS Alexandre  
DEPREZ Stanislas  
DESMETTRE Antoine  
DETANT Martin  
DEWAILLY Amélie  
DOMENGER Marine  
DOMERGUE Camille  
DONGER Florie  
DUBOIS Maxence  
DUBREUIL Amélie  
DUMAS Marion  
DURAND Ludvine  
DUWELTZ Marie-Odile  
EL MESSAOUDI Cindy  
FAVIER Charlotte  
FAVRE Hugo  
FERRAH Nouredine  
FLAVIGNY Dorothee  
FONCELLE Clémence  
FRANC Marion  
GAOUI Zahia  
GASPAR Alice  
GASPARD Caroline  
GHOUMID Mustapha  
GOBERT Guillaume  
GODDEFROY Guillaume  
GOSSET François  
GOUDAERT Coralie  
GUZMAN Daniel  
HECQ Epouse BOUDET Julie  
HEQUETTE Rozenn  
HOCRY Caroline  
HUBERT Géraldine  
JOIRE Anne-Caroline  
KENGNE FILS Pasteur  
KHAR Sonia  
KOURDANE Nawal  
LAMBERT Pauline  
LAQUERBE Anne-Claire  
LE BECHENNEC Virginie  
LEBLANC Marine  
LEBLANC Stéphanie  
LEGRAND Amandine  
LEITZ Benjamin  
LEJEUNE Benjamin  
LEMOINE Pauline  
LINGRAND Arnaud  
LIU Irène  
LORIC Tiphany  
MACQUET Laure  
MANCIU Carmen  
MANECHEZ Marie  
MARC Jean-Baptiste  
MARRANT Baptiste  
MARTINI Fabien  
MASSARD Diane  
MASSET Virginie  
MAYEUX Perrine

MEIGNIE Louis  
MENISSEZ Anna  
MEURANT Rémi  
MILLEQUANT Antoine  
MIREA Cosmin  
MOKRI Sarah  
MOLDERS Julie  
MOREL Arnaud  
NAIMI-L Yasmina  
NEMES Vasile  
NGASSA Melly  
NGUYEN Xuan-Duyen  
NUTTIN Emilie  
NUVOLI-FRON Alexandra  
OKOUOYO Annabelle  
PERETZ Aldric  
PERRONE Laetitia  
POINTIN Amélie  
PONT Angélique  
POUMAERE Aurélie  
POUPAERT Julien  
POUWELS Julie  
PRUVOST Louis  
PRUVOST Marie  
QUEVAL Charles-Hubert  
RAKOTOARISOA Voahirana  
RAMDANE Mounir  
REMY Thomas  
RENARD Simon  
RIBOULET Catherine  
RIVENQ Sophie  
RODIER Laetitia  
ROLLAND Caroline  
ROSE Yoan  
ROSENDE DOMINGUEZ Maria José  
ROUMAZEILLE Alice  
RUCKEBUSCH Delphine  
RUIZ Mathilde  
SAICH Eddine  
SAINTOTTE Jeanne  
SAMPAIO Elisa  
SAMSON Charlotte  
SAR Borath  
SHAIKH Muzna  
SINGIER Stéphane  
SOENEN Julien  
THELLIER Nicolas  
TRONOU Essi  
VANDENDORPE Sophie  
VANHOUTTE Corentin  
VERBANCK Nicolas  
VERMERSCH Céline  
VERRIEST Clémence  
VINDRIER Thomas  
VISADE Fabien  
VOLPOET Florence  
WIART Antoine  
WILLEMS Stéphanie

## Médecine générale

BULTEAU Fabienne  
MANCIU Daniela

## Médecine interne (spécialité)

CAMPINS Rosa  
DECONINCK Laurène  
WIMEL Marion

## Médecine nucléaire

ADIB Salim  
BELLEVRE Dimitri  
BREVIERE Yann  
RIMBU Adriana

## Médecine physique et de réadaptation

BACHA Oussama  
BENIDIR Rafik  
BERTHEAS Benjamin  
CHARLEY Camille  
RATAJCZAK Isabelle  
TAQUET Alice

## Néphrologie (spécialité)

DECAMBRON-POIRET Mélanie  
HAECK Marie  
HENNINO Marie-Flore  
NEUGEBAUER Yann

## Neurologie (spécialité)

BOILLOT Charlotte  
CHEN Yaohua  
CHOURAKI Armelle  
GROLEZ Guillaume  
KAMGA CHAGO Wilson  
MAESTRINI Ilaria  
RAMBOUR Mélanie

## Oncologie option Oncologie Médicale (spécialité)

AMELA Yaovi Messan  
BALDINI Capucine  
KOTECKI Nuria  
LEMOINE Nathalie  
PETRAN Daniela  
SALAMEH John

## Oncologie option Oncologie Radiothérapie (spécialité)

BERKOVIC Patrick  
DHAENENS Peter  
HORN Samy  
VASSEUR Frédéric

## Ophtalmologie (spécialité)

BAILLIEUL Alexandre  
BOUACHA-ALLOU Ikram  
DESSERRE Jérémy  
GERVAISE Romain  
GNIKPINGO Koyangbo  
GUERY Ony  
MAFRICI Marco  
MAYAMBA Aimé  
RICHE Maxime

## Oto-Rhino Laryngologie et chirurgie Cervico-Faciale (spécialité)

ACHARD Sophie  
DEDIEU Guillaume  
PICRY Aurore  
RYSMAN Bénédicte

## Pédiatrie

BUCHET-CLUZEL Emilie  
CAP Mélanie  
DJENDOUBI-LEMAIRE Josépha  
JOUVENET Anne  
LEFEBVRE Caroline  
LEJEUNE Stéphanie  
MAZOYER Harmony  
TAGNY Clarisse  
THIMMESCH Matthieu

## Pneumologie

BARANZELLI Anne  
BENKHARRAZ Saïd  
KOMAROVA Zuzana  
MARTINEZ Laura  
OLIVIER Cécile  
VANPARIS Tiphanie

## Psychiatrie

BOGOJEL Alina  
BRUNET Floriane  
DEHEM-GAUTIER Maxime  
DUR Ingrid  
EICHHOLTZER Claire  
FORZAN Adèle  
FOVET Thomas  
FRUNZA Mihail  
GENEST Marianne  
LAMEWONA Edoh  
LIETAERT Nadia  
PARROT Eric  
POTIER Chloé  
ROGOWIEZ Rémy  
SEBBANE Déborah  
TAHON Anne-Laure  
TECCO Juan  
VILLA Clément

## Radiodiagnostic et imagerie médicale

BAEYENS Pieter  
BRASSENS-FREIRE DA SILVA Helvia  
CEBULSKI-DELEBARRE Aurélie  
DEFASQUE Benjamin  
DUARTE Ricardo  
FOURQUET Tiphaine  
GAILLARD Vianney  
GIORDANO Jessica  
GOMES Matthieu  
HABERLAY Marc  
KANKU BADIBANGA Jean-Pierre  
KOFFI Akassi Natacha  
KOUADIO Konan Jean  
KOUASSI Aimé

LONGERE Benjamin  
MANOLESCU Anca  
MEDJEK Moussirah  
MIRANDA Diana  
MOUREAU Dominique  
ROMANO Maurizio  
SCARCIOLLA Laura  
SILVESTRI Valentina  
UYTTENHOVE Fabian  
VANDERHOEVEN Sandrine

## Réanimation

SAULNIER Fabienne

## Rhumatologie

ELOY Capucine  
MOAFO THIATSOP Marlyse  
PASCART Tristan  
SEGAUD Nicolas

## Santé publique et médecine sociale

DUMESNIL Chloé  
LE Joconde

**Offrez-vous un nouvel horizon !**

ASSOCIATION des INTERNES de MÉDECINE GÉNÉRALE de LILLE

COLLÈGE des ENSEIGNANTS de MÉDECINE GÉNÉRALE de LILLE

FACULTÉ DE MÉDECINE de LILLE

On se lance ?

ensemble ?

Échanges

Pédagogie

Transmissions

2e - 3e cycle

**Devenez Maître de Stage Universitaire !**

Et participez à la formation des futurs médecins généralistes !

OBJECTIF FORMATION

Envie d'accompagner un futur confrère dans sa découverte de la profession ?

Envie de transmettre votre passion pour votre métier ?

Informations auprès du Département de Médecine Générale :  
Pr Lefebvre J.-M. ([jean-marc.lefebvre@univ-lille2.fr](mailto:jean-marc.lefebvre@univ-lille2.fr)) et Dr Hannequart P. ([philippe.hannequart@univ-lille2.fr](mailto:philippe.hannequart@univ-lille2.fr)).  
Un séminaire d'initiation à la maîtrise de stage est organisé par le Collège des Enseignants de Médecine Générale dont le responsable formation est le Dr Bayen M. ([mbayen001@cegetel.rss.fr](mailto:mbayen001@cegetel.rss.fr)).

# Hommmages



## Hommmage à notre confrère et ami le Dr Jean-Pierre Grignet décédé le dimanche 5 avril 2015

Originaire de Sedan où ses qualités de footballeur étaient très appréciées, il s'est installé en 1974, après des études à Lille, comme pneumologue libéral à Denain et a créé et dynamisé le service de pneumologie de l'hôpital dont il a été président de CME.

Il a combattu le lobby de l'amiante avec force et efficacité. Jean-Pierre Grignet est l'un des fondateurs de l'Association des Pneumologues de la région nord, de l'Association de Perfectionnement des Pneumologues libéraux, de l'Union Méditerranéenne de Pathologie Thoracique, de l'Association Franco-vietnamienne... Membre du syndicat de l'appareil respiratoire il a défendu bec et ongle la pneumologie...il était connu et reconnu tant au niveau local, national qu'international.

Son dynamisme était à toute épreuve.

Toujours à l'écoute des autres comme en témoigne sa présidence de l'association EMERA, qui vient en aide aux malades porteurs d'une pathologie chronique, aux personnes âgées et à leurs proches. Il organisait à Denain où il avait créé en 1985 l'association pour le perfectionnement des médecins du Denaisis, comme dans toute la France, des soirées FMC réputées regroupant des médecins de tous mode d'activité, mais aussi des congrès de pneumologies nationaux (le dernier à Lille en janvier 2015 regroupant plus de 4000 participants) et internationaux. Cela ne l'empêchait pas de jouer chaque semaine au football avec son équipe de copains médecins du Denaisis.

A la retraite depuis peu, jusqu'au dernier moment il a refusé l'inéluctable, son tempérament lui interdisant d'y croire et l'enjoignant à continuer à organiser et fédérer. La région perd un pneumologue renommé, la profession un modèle d'honnêteté intellectuelle et morale, nombre d'entre nous ont perdu un ami très cher.



Docteur  
Martine LEFEBVRE  
Vice-présidente

Docteur  
Yves ROGEAUX  
Vice-président

**Le professeur Claude Libersa** nous a quitté le vendredi 19 décembre dernier, né le 13 février 1925, il était donc dans sa 90ème année. Il avait été successivement aide d'anatomie (1947), prosecteur d'anatomie (1949), chargé de cours dès 1952, moniteur de clinique ORL (1953), Maître de Conférences agrégé à partir de 1955, Professeur sans chaire en 1961, professeur titulaire à titre personnel en 1965, Professeur titulaire d'Anatomie et Organogenèse à partir de 1973, assurant ainsi la succession du professeur Jean Minne.

Il était l'auteur de près de 250 publications portant notamment sur l'anatomie de l'extrémité céphalique. Sa thèse inaugurale portait sur la vascularisation des nerfs crâniens a eu un grand retentissement en raison de ses applications potentielles à la pathologie neurologique.

Officier des Palmes Académiques, Médaille d'Or de la jeunesse et des sports, il était aussi médecin ORL, responsable du service ORL de l'hôpital d'Haubourdin. Il fut Doyen de la faculté de médecine de Lille (UER des sciences médicales 2) de 1970 à 1980.

Il avait pris sa retraite en octobre 1985, depuis il résidait à Gruson où il aimait à cultiver son jardin.

Tous ceux qui ont bénéficié de son enseignement se souviennent de la clarté de sa parole ainsi que de la précision et de la beauté de ses dessins au tableau. Il a formé de nombreux élèves dont certains ont poursuivi dans l'enseignement de l'anatomie. Le premier à accéder au rang magistral fut le professeur Maurice Laude qui devint ensuite le Doyen de la faculté de médecine d'Amiens. Claude Libersa avait l'habitude d'émailler ces cours d'aphorismes qui sont restés gravés à jamais dans la tête des étudiants. Je cite de mémoire : « au cours du développement, le cœur qui était dans la gorge, descend dans la poitrine, tandis que les nerfs phréniques accompagnent la coupole diaphragme jusqu'aux confins de l'abdomen » disait-il face aux étudiants en joignant le geste à la parole et en utilisant intentionnellement des termes triviaux comme « gorge » et « poitrine », pour mieux marquer la mémoire des étudiants. Parmi ceux-ci, certains sont devenus des praticiens très habiles qui ont recours dans leur pratique à ce qu'ils ont appris de ce grand maître.

Bien cordialement,  
Antoine Drizenko  
Professeur d'Anatomie  
à la Faculté de Médecine de Lille 2

# Médecins décédés

AUBERT Charles.....	SAINT-SAULVE.....	71 ans
BAUDELLOT Jean.....	FAMARS.....	91 ans
BELS Jacques.....	LILLE.....	98 ans
BERGERON Gérard.....	AURAY.....	90 ans
BESSON Arnaud.....	LINSELLES.....	47 ans
BOULINGUEZ Pierre.....	MONT-DE-MARSAN (40).....	93 ans
CARTON Gérard.....	FLERS-EN-ESCREBIEUX.....	86 ans
CLERC Philippe.....	HEM.....	87 ans
COPIN Jean-Marie.....	VILLENEUVE-D'ASCQ.....	73 ans
CORNELIUS KERDRAON Aurélie.....	LILLE.....	35 ans
COURMONT BOURGEOIS Nadine.....	VALENCIENNES.....	81 ans
DEBIZET Eric.....	WATERLOO (Belgique).....	53 ans
DEBUT François.....	LILLE.....	56 ans
DENYS Patrice.....	VALENCIENNES.....	65 ans
DESURMONT Michel.....	ROUBAIX.....	94 ans
DUBOIS Joseph.....	HAUBOURDIN.....	71 ans
FALCE Bernard.....	ANZIN.....	59 ans
FONTAINE Marie-Jeanne.....	HORDAIN.....	60 ans
GODEFROY VENDEVILLE Yvette.....	ROUBAIX.....	93 ans
GOUBE Bernard.....	BONDUES.....	72 ans
GRIGNET Jean-Pierre.....	DENAIN.....	70 ans
HARBONNIER Jean.....	LILLE.....	80 ans
HUART Jean-Joseph.....	LILLE.....	88 ans
JACQUEMONT MINART Jacqueline.....	ARMENTIERES.....	88 ans
KRIEGER Pierre.....	ROUBAIX.....	63 ans
LIBERSA Claude.....	GRUSON.....	89 ans
MERIAUX Charles.....	MANDRES-LES-ROSES.....	96 ans
MOCQ Jean-Marie.....	BERNIEULLES (62).....	79 ans
PERRIN Jean-Pierre.....	MAUBEUGE.....	77 ans
PRUVOST Frédéric.....	VILLENEUVE-D'ASCQ.....	55 ans
ROUTIER Gustave.....	PARIS (75).....	84 ans
SOLERE Lucien.....	LOUVIGNIES-QUESNOY.....	87 ans
SURROCA Isabelle.....	LA MADELEINE.....	43 ans
THEBAULT Gaëtan.....	WOERMHOUT.....	87 ans
THELLIER Michel.....	VALENCIENNES.....	57 ans
THEUNYNCK Denis.....	DUNKERQUE.....	59 ans
THIVOLLE Paulette.....	SAINT-POL-SUR-MER.....	92 ans
VAN LERBERGHE Marc.....	TOURCOING.....	70 ans
VANHOUTTE Michel.....	DOUAI.....	85 ans
VERSY Gabriel.....	TOURCOING.....	90 ans
VINCENT Jean-Marc.....	SOMAIN.....	68 ans

*Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des médecins disparus.*

# « Composition »

Docteur Léo GALAMETZ



- *Directeur de publication* : Dr **Jean-François RAULT**
- *Rédacteur en chef* : Dr **Patrick LEROUX**
- *Rédactrice* : **Julie SCARNA**
- *Comité de la rédaction* : Les Docteurs **Jean-François RAULT, Patrick LEROUX, Bernard DECANter, Martine LEFEBVRE** et **Jean-Philippe PLATEL**
- *Photos* : **Archives du Conseil de l'Ordre des médecins**
- *Conception et réalisation* : **Exemplaire**, Villeneuve d'Ascq. Tél. 03 20 70 96 05
- *Dépôt légal* : **en cours** - *ISSN* : **en cours**

**Vous pouvez adresser vos réactions à la Commission du bulletin :**  
Tél. 03 20 31 10 23 (Julie SCARNA) - Mail : [nord@59.medecin.fr](mailto:nord@59.medecin.fr)

